

CONDUITE...SÛRE

1.3

____ PROGRAMME DÉTAILLÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE _PERMIS A1_A2____

LA FORMATION THÉORIQUE

L'élève n'a pas besoin de passer d'examen théorique s'il a obtenu un permis de conduire dans les 5 dernières années. La date prise en compte est celle de la date d'obtention du permis.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 (5 erreurs maximum)
Une fois le code obtenu, celui-ci est valable 5 ans

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins :

- 16 ans si vous suivez la formation A1,
- 17 ans si vous suivez la formation A2

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur, répartis sur 10 thèmes :

- L : dispositions légales en matière de circulation routière
- C : le conducteur
- R : la route
- U : les autres usagers
- D : réglementation générales et divers
- A : porter secours
- P : précautions nécessaires en quittant le véhicule
- M : éléments mécaniques et autres éléments liés à la sécurité
- S : équipements de sécurité des véhicules
- E utilisation du véhicule et respect de l'environnement

Pour répondre aux questions, n'oubliez pas qu'il y a toujours au moins une proposition juste et toujours au moins une proposition fautive.

Il peut y avoir 2,3 ou 4 propositions

Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, 4 questions sont en vidéo. Un logo vous informe juste avant le début de la question. Une vidéo de quelques secondes se déroule puis s'arrête. au moment de l'arrêt sur image, la question vous est posée. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

L'entraînement au code peut être suivi dans la salle de code, en libre service et en illimité avec un support média ou avec un enseignant ou via internet. Il est également possible de s'appuyer sur le livre de code.

LA FORMATION PRATIQUE

Lorsque l'élève souhaite commencer sa formation pratique l'auto-école établit son planning d'heures en fonction de ses disponibilités. Il est envisageable d'allier la formation théorique à la formation pratique, sous réserve qu'il ait validé sa formation théorique avant le passage de l'examen du plateau.

Moyens utilisé :

Les élèves utilisent un matériel toujours récent puisque les motos n'ont pas plus de 10 000 kms et 1 an d'ancienneté.

Une piste privée est à disposition à 15 minutes environ du bureau.

3 élèves maximum, exceptionnellement 4, avec une moto chacun et guidés par radio afin d'être plus proche des élèves.

La formation se déroule en deux parties bien distinctes l'une de l'autre : **le plateau et la circulation**

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

> Le plateau :

La formation commence par une prise de contact avec l'élève et une évaluation de départ afin de détecter ou pas d'éventuelles difficultés.

Le lent :

Le début de formation s'oriente dans un premier temps sur l'utilisation de la boîte de vitesse et le démarrage afin d'être autonome.

Ensuite, différents exercices seront menés à bien en gérant certaines techniques du motard et d'aborder l'allure lente de l'examen.

Chaque exercice sera au préalable expliqué et montré de façon à mieux assimiler la technique demandée.

En fin de séance un bilan est effectué avec l'élève ainsi que la détermination du ou des objectifs de la leçon suivante.

L'allure normale est gérée de la même sorte avec les exigences de l'examen.

Un bilan continu est effectué afin de déterminer une date d'examen du plateau.

Questions de vérifications

Les élèves découvrent et apprennent au cours de leur formation les différentes vérifications du véhicule, et un rappel complet de l'ensemble des questions est effectué en fin de formation.

> La circulation :

Les séances se déroulent avec deux élèves au maximum pour mieux appréhender les dangers de la route.

Des mises en situations sont travaillées sur différents réseaux.

L'épreuve pratique de la circulation permettra de vérifier si vous êtes capable de conduire en sécurité en agglomération et hors agglomération.

L'ÉPREUVE DU PERMIS

Pour se présenter à l'épreuve pratique :

- Il faut avoir au moins 16 ans pour un permis A1
- Il faut avoir au moins 18 ans pour un permis A2
- il faut avoir l'examen du code valide

> L'épreuve hors circulation

Elle permet de vérifier :

- l'équilibre avec et sans passager
- la maîtrise des commandes, l'utilisation de la boîte de vitesses
- l'évitement, le freinage et l'inclinaison

Elle se déroule sur un terrain de 130 m de long et de 6 m de large, dit "plateau"

L'épreuve validée est valable 3 ans maximum et 5 épreuves de circulation.

Les plateaux : 3 tests de maîtrise de la moto à diverses allures ;

- 1- Maîtrise de la moto à allure réduite hors circulation
 - un parcours sans l'aide du moteur avec ses vérifications
 - un parcours à allure lente avec et sans passager
- 2 - Maîtrise de la moto à allure plus élevée : freinage
- 3 - Maîtrise de la moto à allure plus élevée : évitement

> L'épreuve en circulation

Le candidat a acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.

25 minutes de conduite effective: le candidat circule en ville, sur route et/ou autoroute.

Il conduit de manière autonome durant 5 minutes environ, afin de suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie.

Au cours de l'épreuve en circulation, le candidat doit notamment quitter un emplacement de stationnement et repartir après un arrêt.

A l'issue de l'épreuve

Le résultat est noté sur le CEPC (Certificat d'Examen du Permis de Conduire) et envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre demande de fabrication de permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum en France.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

Il faudra alors deux ans pour récupérer l'intégralité des points en ayant effectué une formation en conduite accompagnée, contre trois ans pour ceux ayant fait une formation traditionnelle.